



CADRE DE RÉFÉRENCE : COMITÉ DES POLITIQUES ET DE LA GOUVERNANCE

Mandat

Le comité des politiques et de la gouvernance est un comité permanent du conseil d'administration. Il est responsable de conseiller le conseil d'administration afin que celui-ci respecte ses responsabilités concernant la planification stratégique, la structure de gouvernance, les documents de gestion et les relations avec le gouvernement.

Tâches principales

En remplissant son mandat, le comité accomplira les tâches principales suivantes :

- Réviser les documents administratifs de Natation Canada sur une base annuelle ;
- Informer le conseil de ses obligations en vertu des documents administratifs ;
- Conseiller le conseil d'administration sur le bien-fondé et l'efficacité des documents administratifs importants et les politiques
- Réviser les politiques de Natation Canada, au besoin ;
- Au besoin, recommander au conseil d'administration de nouvelles politiques, des modifications ou la suppression de politiques existantes et de documents administratifs ;
- Faire le suivi de l'échéance du plan stratégique, veiller à ce que la démarche de renouvellement soit amorcée et informer le conseil, au besoin ;
- Faire le suivi de la fin du mandat des membres du conseil et en informer le conseil, au besoin ;
- Examiner les compétences des membres du conseil et informer le conseil des lacunes ;
- Identifier les postes à pourvoir au sein du conseil et la démarche en implanté pour pourvoir ces postes ;
- Accomplir les tâches supplémentaires telles que déléguées au comité par le conseil d'administration de temps à autre.

Autorité

Le comité a l'autorité d'offrir des conseils et de faire des recommandations au DG et au conseil d'administration.



Responsabilités de la politique

Le comité des politiques et de la gouvernance sera responsable de la recherche et de la supervision des politiques de tous les cadres de référence des comités et les politiques de Natation Canada, et de recommander de nouvelles politiques ou la modification ou la suppression de politiques existantes au conseil.

Composition

Le comité sera composé d'au moins trois (3) personnes. Deux de ces personnes doivent être membres du conseil de Natation Canada. Le conseil nommera le président du comité, qui doit être membre du conseil.

Nomination

Le conseil nomme les membres du comité. Les membres seront en poste à partir de leur nomination jusqu'à la nouvelle composition du comité. Si une vacance se produit dans le comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pour la durée restante du mandat du poste vacant. Le conseil peut relever tout membre du comité.

Rencontres

Le comité pourra se réunir par téléphone ou en personne, au besoin. Les rencontres seront convoquées par le président.

Ressources

Le comité recevra les ressources nécessaires de Natation Canada pour remplir son mandat et peut, de temps à autre, avoir du personnel pour aider le comité dans son travail.

Objectifs/produits livrables

- Informer le conseil de :
 - a) Respect et de la révision des documents administratifs de Natation Canada ;
 - b) Respect et de la révision des politiques de Natation Canada ;
 - c) lacunes dans les compétences des membres du conseil ;
 - d) la date d'expiration du plan stratégique/de la fin du terme des membres
- Les tâches demandées par le Président, le conseil d'administration ou le DG :



Évaluations

Le conseil d'administration évaluera la performance du comité. La performance du comité sera évaluée par rapport à la réalisation des objectifs/produits livrables chaque année. Cette révision aura lieu immédiatement avant l'AGA.

Rapports

Le comité fera des rapports au conseil d'administration à chaque réunion du conseil. Le comité fera un rapport à ses membres lors de l'Assemblée générale annuelle, par écrit, au comité du président.

Révisé et approuvé

Le conseil d'administration révisera ce mandat tous les deux ans.

Approuvé : 11 septembre 2006

Révisé et approuvé : 12 avril 2011

Révisé et approuvé : 5 avril 2019